

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

*Aux parlementaires  
Aux Elu-es locaux*

## **Maternité des Lilas :**

# **Il est de notre responsabilité collective de sauver cette Maternité emblématique !**

Madame, Monsieur, Cher-e collègue

En décembre dernier, vous avez signé un appel demandant au Président de la République de recevoir le collectif de soutien de la Maternité des Lilas. 136 élu-es de la République ont ainsi manifesté leur volonté de voir vivre la Maternité des Lilas, aux Lilas.

Ce rendez-vous n'a malheureusement jamais eu lieu. Et la situation reste toujours incertaine et très préoccupante quant à l'avenir de cet établissement.

L'ARS s'obstine dans sa décision de transfert au CHI de Montreuil, projet qui tuera la spécificité des Lilas, son centre IVG, un personnel motivé et compétent. Le seul argument est de vouloir rentabiliser le CHI de Montreuil qui n'atteint pas le seuil annuel d'accouchements.

Les instances représentatives (CA, CME, l'assemblée générale du personnel) de la Maternité des Lilas viennent d'exprimer leur refus de ce transfert.

Lors d'une question orale posée à la Ministre ce mardi 3 juin, les arguments qui ont été avancés à la Sénatrice Laurence Cohen sont ceux avancés par l'ARS et ne correspondent absolument pas à la réalité. En effet, prétendre que le coût du transfert à Montreuil est de 10 millions d'euros alors qu'il serait de 17 millions d'euros est pour le moins une inexactitude.

Et comment mesurer l'impact pour des milliers de femmes qui n'auront plus à proximité une structure de type I, un centre IVG réalisant 1000 avortements à l'année ?

Les semaines à venir vont être décisives pour la Maternité des Lilas, c'est pourquoi nous en appelons une nouvelle fois à votre soutien pour que la Ministre de la Santé et l'ARS abandonnent ce projet de transfert, et que soit reconstruite la Maternité des Lilas, aux Lilas.

**Dans cet esprit, nous avons demandé à Madame Marisol Touraine, Ministre de la Santé de tenir au plus vite une table-ronde réunissant l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.**

**Nous vous invitons à faire de même !**

L'arbitrage doit être fait en toute transparence, en tenant compte du projet médical et de la réalité des coûts.

En vous remerciant par avance de votre attention et de votre soutien, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**Laurence COHEN**, Sénatrice du Val-de-Marne

**Marie-George BUFFET**, Députée de Seine-Saint-Denis

**Laure LECHATTELLIER**, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, de la santé et du handicap, Conseil Régional Ile-de-France

**Marie Laure BRIVAL**, Chef du service gynécologie-obstétrique à la Maternité des Lilas

**Maya SURDUTS**, Coordination des associations pour le droit à l'avortement et la contraception (CADAC) et Collectif National Droits des Femmes (CNDF)